



ALLIANZ SOLUTION DIRIGEANTS

# Notre solution pour protéger les **dirigeants** d'entreprises ou d'associations

# La problématique de la responsabilité des dirigeants

**Un risque croissant à ne pas négliger. En effet, la gestion d'une entreprise ou d'une association expose de plus en plus les dirigeants à être mis en cause personnellement avec des conséquences majeures sur leur patrimoine privé.**



## Qui peut mettre en cause la responsabilité personnelle du dirigeant ?

D'une manière générale, toute personne physique ou morale ayant subi un préjudice. Il s'agit le plus souvent :

- d'actionnaires,
- d'anciens dirigeants,
- de salariés,
- des pouvoirs publics,
- de clients,
- de concurrents,
- de fournisseurs et sous-traitants.



## Dans quels cas la responsabilité personnelle des dirigeants peut-elle être recherchée ?

Les cas de mise en cause sont très nombreux ; il s'agit le plus souvent :

- d'erreur dans la stratégie, le pilotage et la gestion de la société,
- de négligence dans le contrôle de la sécurité des produits et des services de l'entreprise,
- de pratique commerciale déloyale,
- de négligence dans le management du personnel,
- de licenciement abusif,
- d'infraction aux différentes - et de plus en plus nombreuses - dispositions légales et réglementaires.

Ces mises en cause peuvent intervenir à n'importe quelle période de la vie de l'entreprise ; on relève cependant des moments critiques, tout particulièrement en cas de liquidation de la société, cession ou transmission, mais aussi lors d'une diversification de son activité ou d'importantes opérations de croissance interne ou externe.

## Exemples de mises en cause personnelle des dirigeants

- **Faute de gestion**  
Le chef d'entreprise a poursuivi une activité déficitaire financée par le défaut de paiement des sommes dues aux créanciers. Pour ce motif, la responsabilité du dirigeant sera recherchée dans le cadre d'une action en comblement de passif (insuffisance d'actif).
- **Violation des obligations légales ou statutaires**  
Le dirigeant n'a pas souscrit la couverture d'assurance obligatoire dans le secteur de la construction.
- **Non-respect des règles de sécurité**  
Une explosion survient à l'intérieur d'un dépôt d'engrais chimiques, provoquant le décès d'un des employés.  
Le directeur général de la société est mis en cause devant le tribunal correctionnel pour non-respect des règles de sécurité. Le dirigeant est condamné à 18 mois de prison dont 6 mois ferme.
- **Insuffisance d'actifs**  
Une société est en état de cessation de paiements. Le tribunal de commerce nomme un expert pour examiner les comptes de la société sur les 5 dernières années.  
Le rapport d'expertise révèle une absence de fiabilité de la comptabilité et de sincérité du bilan révélant des anomalies grossières et évalue l'insuffisance d'actifs à 1,5 million d'€. Le tribunal de commerce prononce la liquidation judiciaire de l'entreprise et le directeur financier et le président de la société sont condamnés à supporter le montant de l'insuffisance d'actifs de l'entreprise.

## La réponse Allianz

Allianz Solution Dirigeants vous protège en cas de manquements à vos obligations légales, réglementaires, en cas de violation des statuts de l'entreprise ou de l'association et de manière générale, en cas de faute de gestion commise dans l'exercice de vos fonctions de dirigeant, quelle qu'en soit la cause (erreur, imprudence, négligence, simple omission).

Le contrat Allianz Solution Dirigeants prend en charge :

- les frais de défense des dirigeants dans un procès civil, pénal ou administratif,
- le montant des dommages et intérêts dont vous pouvez faire l'objet, en tant que dirigeant,
- les frais de comparution, frais d'enquêtes,
- les frais de prévention pour les entreprises ou les associations en difficulté (accompagnement en cas de difficultés financières),
- les frais de conseils liés à l'ouverture d'une liquidation judiciaire, ....

Votre patrimoine personnel est ainsi protégé et vous pouvez vous consacrer à votre activité en toute sérénité.



### À qui est destinée cette garantie ?

Ce contrat s'adresse à tout dirigeant de société commerciale, quelle que soit sa forme (SA, SARL, SNC, SAS...) mais également aux fondations et associations.

- Le preneur d'assurance est l'entreprise ou l'association pour le compte de ses dirigeants.
- Les personnes assurées sont toutes les personnes physiques qui sont, ont été ou seront régulièrement investies de fonctions de direction, de représentation, de surveillance ou de contrôle au sein de leur société.

Par exemple, le Président et les membres du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance, du Directoire, le Directeur Général, le Gérant...

Les garanties d'Allianz Solution Dirigeants s'adressent aux dirigeants de droit et aux dirigeants de fait.

## Les 5 raisons de choisir Allianz Solution Dirigeants

- 1 - Allianz Solution Dirigeants est spécifiquement adapté aux risques des décideurs des entreprises ainsi que des associations. À chaque étape de la vie de l'entreprise, les nouveaux dirigeants, les nouvelles filiales et participations du groupe sont couverts automatiquement.
- 2 - Votre famille et votre patrimoine personnel sont protégés : notre garantie bénéficie non seulement aux dirigeants, mais aussi au conjoint, concubin ou toute personne liée par un pacte civil de solidarité ou contrat similaire. Elle est étendue aux héritiers, légataires, ayants cause ou représentants légaux en cas de décès, d'incapacité juridique ou de faillite personnelle.
- 3 - Allianz Solution Dirigeants est rédigé sous la forme « tout est garanti sauf ». Seules s'appliquent les exclusions formelles et limitées portant sur des faits intentionnels ou visant à obtenir des avantages non autorisés par les statuts et les mandats.
- 4 - Vous bénéficiez d'une couverture complète, qui protège votre réputation et vous accompagne en cas de mise en cause (constitution de caution, dépôt de garantie, reconstitution de l'image des dirigeants, assistance psychologique...).
- 5 - Allianz Solution Dirigeants est une offre modulaire qui propose également des garanties supplémentaires :
  - Accidents corporels  
Cette option permet de garantir l'assuré en cas d'accident corporel lors de ses activités de dirigeant, de sa vie privée ou lors de ses déplacements.
  - Assistance aux personnes<sup>(1)</sup>  
En cas de maladie ou d'accident de l'assuré, d'hospitalisation, de décès mais également en cas de retour prématuré de voyage...
  - Garantie Homme Clé  
En cas d'accident corporel de la personne « Clé » de l'entreprise<sup>(2)</sup> dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant ou au cours de sa vie privée, l'entreprise souscriptrice de la garantie percevra les indemnités prévues au contrat.  
Vous choisissez librement les garanties complémentaires qui vous sont nécessaires.

Plus d'infos sur [allianz.fr/entreprise](https://www.allianz.fr/entreprise)

(1) Selon les modalités du contrat Allianz Solution Dirigeants.

(2) Définie au contrat.

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller Allianz est à votre disposition.

---

---



Allianz IARD  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
542 110 291 RCS Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par :  
AWP France SAS  
Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny  
Société de courtage d'assurances  
Inscription ORIAS 07 026 669 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen  
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

[www.allianz-partners.fr](http://www.allianz-partners.fr)

et sont assurées par :  
Fragonard Assurances  
Société Anonyme au capital de 32.207.660 €  
479 065 351 RCS Paris  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

